



## 17ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1501</b>	De <b>Mme Christelle Petex</b> ( Droite Républicaine - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et accès aux soins		<b>Ministère attributaire</b> > Travail et emploi
<b>Rubrique</b> >maladies	<b>Tête d'analyse</b> >Restriction à certains métiers pour les personnes diabétiques de type 1	<b>Analyse</b> > Restriction à certains métiers pour les personnes diabétiques de type 1.
Question publiée au JO le : <b>29/10/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>05/11/2024</b>		

### Texte de la question

Mme Christelle Petex appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la persistance de restrictions d'accès à certains métiers pour les personnes atteintes de diabète, malgré l'évolution significative des traitements de cette maladie. En effet, des professions telles que les policiers, les gendarmes, les pompiers, les aiguilleurs de train et bien d'autres, restent inaccessibles à ces personnes en raison de réglementations qui ne semblent plus en phase avec les réalités actuelles et les traitements de cette pathologie. La Fédération française des diabétiques mène depuis près de vingt ans des actions pour dénoncer ces restrictions qu'elle juge discriminatoires. Récemment encore, un cas typique a été présenté où une candidate, parfaitement qualifiée pour un poste d'aiguilleur de train, a été déclarée inapte uniquement en raison de son diabète, malgré la réussite de tous ses entretiens. Mme la députée souhaite savoir quelles mesures concrètes ont été prises pour adapter ces réglementations aux progrès médicaux et garantir ainsi que les personnes atteintes de diabète puissent accéder à tous les métiers en fonction de leurs compétences, sans être pénalisées par cette pathologie.